



Programme d'action du G8 sur les forêts



Rapport final 2002



CANADA  2002

PROGRAMME D'ACTION SUR LES FORÊTS DU G8 - RAPPORT FINAL

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>RÉALISATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'ACTION SUR LES FORÊTS DU G8</u>	2
<u>SURVEILLANCE ET ÉVALUATION</u>	2
<u>PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX</u>	3
<u>ZONES PROTÉGÉES</u>	4
<u>SECTEUR PRIVÉ</u>	4
<u>EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE</u>	5
<u>DÉFIS DE L'AVENIR</u>	7
<u>CONCLUSION</u>	8

Programme d'action sur les forêts du G8 - Rapport final

Introduction

La façon dont les pays gèrent, conservent et exploitent leurs forêts influe considérablement sur le développement socio-économique mondial et sur l'intégrité de l'environnement. C'est pourquoi les membres du G8 ont accepté, à l'occasion du Sommet tenu à Denver, aux États-Unis, en 1997, de lancer un programme d'action sur les forêts qui permettrait d'accélérer la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des initiatives proposées dans le rapport diffusé récemment par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)¹. Le Programme d'action sur les forêts du G8, mis en œuvre en 1998, est venu s'ajouter à la multitude d'initiatives menées aux quatre coins du globe et a évolué en parallèle avec divers processus régionaux et internationaux, auxquels il a conféré son prestige et son enthousiasme. Le Programme d'action est axé sur cinq thèmes particulièrement importants :

- la surveillance et l'évaluation;
- les programmes forestiers nationaux;
- les zones protégées;
- le secteur privé;
- l'exploitation forestière illégale.

Un premier *Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les forêts* a été produit pour les ministres des Affaires étrangères du G8, qui se sont réunis à Miyazaki, au Japon, le 13 juillet 2000. Au cours de leur réunion, ils ont demandé aux experts forestiers du G8 de préparer un rapport final sur le Programme d'action sur les forêts. Lors du Sommet d'Okinawa, les dirigeants du G8 ont aussi abordé la question du mandat dans le communiqué, où ils ont déclaré :

« Nous appuyons pleinement les conclusions des ministres des Affaires étrangères concernant l'aménagement forestier durable (AFD). À cet égard, nous attachons une importance particulière aux projets visant à aider les collectivités autochtones et locales qui pratiquent l'AFD. Nous tenterons de trouver les meilleurs moyens dont nous pourrions combattre l'exploitation forestière illégale, y compris les pratiques d'exportation et d'approvisionnement. »

Face à ce mandat, les membres du G8 ont entrepris de travailler, seuls ou collectivement, dans ces cinq domaines prioritaires, tant chez eux qu'à l'étranger, notamment dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatéraux, en animant des ateliers et des réunions d'experts et en participant à des forums intergouvernementaux. Ce rapport documente les travaux en la matière, souligne les réalisations et présente les défis de l'avenir.

¹ Le Groupe et son successeur, le Forum intergouvernemental sur les forêts, ont été établis sous les auspices de la Commission des Nations Unies sur le développement durable pour encourager un consensus international sur de multiples questions relatives aux forêts et pour formuler et élaborer des propositions quant à l'aménagement, à la conservation et au développement durable des forêts.

L'information ci-après et celle de la « *Documentation* », document qui complète le Rapport final, aideront les membres du G8 et les autres intéressés à se préparer au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui aura lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et septembre 2002.

Réalisations générales du Programme d'action sur les forêts du G8

Surveillance et évaluation

Un domaine où l'on a réalisé d'importants progrès à la faveur du Programme d'action du G8 sur les forêts a été l'amélioration de la capacité de surveiller et d'évaluer les tendances relatives à l'état des forêts et à l'aménagement forestier. L'élaboration et la mise en œuvre d'outils de surveillance et d'évaluation, notamment les critères et indicateurs permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés à l'appui de l'aménagement forestier durable (AFD), constituent une base essentielle pour les initiatives nationales et internationales d'AFD. Outre leur contribution nationale aux critères et aux indicateurs, les membres du G8 ont collaboré, grâce aux *Critères et indicateurs pan-européens pour l'aménagement durable des forêts de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe* et le *Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales (Processus de Montréal)*, à l'élaboration concertée de cadres permettant d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de l'AFD. À l'échelle intergouvernementale, ils ont participé activement à l'exécution des mandats de surveillance et d'évaluation confiés à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), au nouveau Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Les membres du G8 ont également fourni aux pays en développement intéressés, par l'entremise de programmes bilatéraux et de divers mécanismes régionaux et internationaux, une aide financière et technique destinée à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des critères et des indicateurs adaptés à leurs besoins locaux. Cet engagement et cet apport des unités d'aménagement forestier à l'échelle nationale et individuelle passent pour avoir fortement amélioré l'AFD.

Depuis le lancement du Programme d'action, les membres du G8 ont grandement pris parti et plaidé pour l'utilisation efficace et élargie de techniques de télédétection dans la gestion des ressources forestières, comme les images satellitaires, les systèmes d'information mondiaux, les systèmes mondiaux de localisation (GPS) et la photographie aérienne. Leurs travaux à l'échelle bilatérale et multilatérale ont considérablement amélioré l'accès et le recours aux données de télédétection et aux bases de données géographiques par les pays en développement. Les membres du G8 ont collaboré avec de nombreux pays en développement à cartographier la couverture forestière ainsi qu'à analyser les données géospatiales et à les intégrer à l'aménagement forestier. Ils ont également permis à des gouvernements, à des collectivités autochtones et locales ainsi qu'à des organisations non gouvernementales (ONG) de se doter de la capacité d'effectuer la surveillance sur place. Leur soutien a facilité, dans beaucoup de ces

pays, la prévision, la surveillance et la maîtrise des feux de forêt ainsi que la détection de l'exploitation forestière illégale.

Programmes forestiers nationaux

Le concept des programmes forestiers nationaux a évolué, empruntant divers noms et prenant la forme de différents processus intergouvernementaux, pendant près de vingt ans. Aujourd'hui, c'est un important concept universellement accepté et d'une grande portée, qui vise l'application de pratiques d'AFD respectueuses de la souveraineté nationale et conformes aux conditions propres à chaque pays. Les programmes forestiers nationaux peuvent servir de fondement à la révision de la mise en œuvre d'initiatives internationalement approuvées et combler l'écart entre les accords internationaux et l'aménagement forestier opérationnel. Ces programmes tendent à établir un cadre socio-politique viable pour l'AFD. Ce cadre peut aussi améliorer la coordination des donateurs, favoriser l'aide au développement et encourager le secteur public à investir, augmentant ainsi l'efficacité du financement public et privé.

Les programmes forestiers nationaux nécessitent des approches intersectorielles et participatives générales à toutes les étapes, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à la mise en œuvre, en passant par l'évaluation et la planification stratégique. Ils doivent être en accord avec la situation socio-économique, culturelle, politique et environnementale d'un pays et être intégrés aux plans de développement économique et aux politiques d'aménagement du territoire de portée nationale.

Les programmes forestiers nationaux sont maintenant très avancés dans les pays membres du G8. Ils sont devenus des points d'ancrage pour le dialogue avec les autres secteurs économiques de même que des instruments de coordination bien établis pour la participation des intervenants. Les modifications successives apportées à ces programmes leur ont conféré une certaine crédibilité auprès des pays du G8, qui s'en sont faits les promoteurs, encourageant leur adoption et leur mise en œuvre dans le plus de pays possible.

Ainsi, les membres du G8 ont appuyé de nombreux programmes forestiers nationaux dans les pays en développement. L'aide au développement liée aux forêts est de plus en plus axée sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux. Pendant les quatre années d'application du Programme d'action, les membres du G8 ont financé beaucoup d'activités à l'appui des programmes forestiers nationaux, et ce, aux quatre coins du monde. Grâce à des partenariats stratégiques et à l'aide publique au développement, ils ont contribué à accélérer les processus de réforme dans les pays en développement en renforçant leur capacité d'intégrer l'aménagement forestier aux initiatives en vue d'atténuer la pauvreté et en améliorant leur approche en matière d'AFD.

Voici quelques résultats concrets des programmes forestiers nationaux :

- nouvelles politiques et législation améliorée sur les forêts;
- réformes institutionnelles;
- coordination accrue des donateurs;
- mise en œuvre facilitée des initiatives internationalement approuvées;
- nouvelle définition du rôle de l'État à l'égard du développement forestier;

- décentralisation des responsabilités en matière d'aménagement forestier;
- transfert du pouvoir aux collectivités et aux groupes locaux;
- transparence accrue des processus décisionnels et plus grande participation à cet égard;
- coordination et harmonisation améliorées des initiatives.

Zones protégées

Les membres du G8 sont conscients que les réseaux écologiques et géographiques de zones forestières protégées font partie intégrante de l'AFD. Grâce au Programme d'action, ils ont contribué à améliorer la connaissance de la gestion des zones protégées, y compris des systèmes de classification, afin que la désignation des zones forestières protégées, chez eux et à l'étranger, ne se transforme pas en un simple jeu de nombres.

Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis le lancement du Programme d'action sur les forêts du G8, le concept des zones protégées a bien évolué. Les membres du G8 ont appuyé de nombreuses initiatives qui ont permis de mieux comprendre les possibilités et les limites du statut de zone protégée ainsi que la façon d'améliorer les politiques connexes au profit d'autres valeurs importantes, tels le maintien des écoservices et des moyens d'existence durables chez les habitants des forêts et des collectivités locales.

Faisant écho à la hausse mondiale de l'étendue et de la quantité des forêts désignées comme des zones protégées, les membres du G8 ont augmenté leurs réseaux nationaux de zones forestières protégées et ont facilité la désignation de nouvelles zones protégées dans les pays en développement, notamment l'établissement de zones protégées transfrontalières et du concept connexe et évolutif des Parcs de la paix. Ils y sont arrivés grâce à un processus à la fois direct (par une coopération technique et financière bilatérale) et indirect (par des intermédiaires comme l'OIBT, l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (FMN), le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le World Resources Institute. Ils ont également conclu des accords bilatéraux d'allègement de la dette et des échanges bilatéraux dette/nature pour encourager les pays en développement à accroître la protection des zones biologiques importantes.

Secteur privé

Grâce à des placements directs, à des initiatives de surveillance et de certification, à la recherche stratégique, à la défense de politiques et à l'investissement socialement responsable, des propriétaires de forêts, des associations industrielles, des cellules de réflexion privées et des intervenants ont commencé à exercer autant d'influence que le secteur public comme promoteurs de l'AFD.

Les membres du G8 ont facilité, encouragé et bien accueilli la participation du secteur privé, y compris celle des associations industrielles et des propriétaires de forêts, à leurs efforts de mise en œuvre de l'AFD. En voici quelques exemples :

- l'adoption de codes de conduite volontaires pour l'aménagement forestier et le commerce des produits forestiers;
- les initiatives en vue de mettre un terme à l'exploitation forestière illégale à travers le monde;
- l'engagement à l'égard de l'efficacité;
- le développement et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

Les membres du G8 ont soutenu la participation des collectivités autochtones et locales à l'aménagement forestier à l'échelle nationale et internationale. Les progrès ont été rapides au cours des dernières années, et les collectivités locales possèdent ou gèrent maintenant près du quart des forêts dans les pays en développement.

Les nouvelles alliances conclues entre les ONGE, les institutions financières, les associations industrielles et les propriétaires de forêts créent un dynamisme nouveau en faveur de l'AFD. Par exemple, ils ont permis l'établissement de systèmes de certification volontaire régionaux, nationaux et internationaux, qui prévoient les vérifications de troisième niveau et, dans certains cas, l'étiquetage des produits provenant de sources durables. Les membres du G8 encouragent ces initiatives et appuient le dialogue visant la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification volontaire.

Conscients du potentiel des partenariats entre les secteurs public et privé, les membres du G8 se sont associés à un vaste éventail d'entités du secteur privé. Voici quelques-unes des principales initiatives réalisées dans le cadre du Programme d'action sur les forêts du G8 :

- entreprises conjointes des secteurs public et privé;
- utilisation des fonds des secteurs public et privé;
- nouvelles possibilités de fonds d'investissement;
- restructuration des forêts de l'État pour atteindre des buts socio-économiques.

En réponse à ces initiatives du secteur privé, les membres du G8 ont appuyé l'établissement de systèmes de certification volontaire, ont encouragé l'élaboration et la promotion de codes de conduite de l'industrie et ont fourni des ressources financières et techniques pour des initiatives autochtones liées à la création d'entreprises et à l'élaboration de nouveaux modèles décisionnels. Ils ont collaboré avec des associations de petits producteurs forestiers, y compris des coopératives, et de grandes associations industrielles.

Par ailleurs, la création de divers instruments financiers permettant de mobiliser les sommes investies dans l'AFD a encouragé les membres du G8. La mondialisation du capital ainsi que l'accroissement des besoins en information des investisseurs sur les pratiques sociales, éthiques et environnementales des entreprises ont créé un marché pour les plans d'épargne verts, les caisses populaires et les banques écologiques, les sociétés de fonds mutuel pour l'AFD et le capital-risques.

Exploitation forestière illégale

Le Programme d'action sur les forêts du G8 a permis d'améliorer notre compréhension du grave problème de l'exploitation forestière illégale, d'accroître la volonté politique à cet égard et, dans ce contexte, d'aborder les questions relatives à l'application de la loi et à la gouvernance en foresterie. Presque totalement laissées dans l'ombre au début des années 1990, ces questions sont maintenant à l'avant-scène internationale. L'application de la loi et la gouvernance en foresterie sont devenues un nouvel élément de financement par les donateurs bilatéraux ainsi que par la Banque mondiale, l'OIBT et les autres membres du Partenariat sur les forêts. De plus, des activités visant à combattre l'exploitation forestière illégale sont intégrées aux programmes de travail d'organismes internationaux.

Les membres du G8 sont en train d'élaborer diverses mesures relatives à l'offre et à la demande et ont participé aux accords internationaux tendant à éliminer le commerce international du bois d'œuvre produit ou exporté illégalement.

Du côté de la demande, les membres du G8 prennent un train de mesures, y compris :

- la révision des politiques d'approvisionnement publiques;
- l'amélioration de la détection des importations de sources illégales en vue de leur refuser l'accès aux marchés nationaux;
- la mise au point de méthodes et d'instruments commerciaux pour la détermination et la vérification de la conformité à la loi grâce au suivi du bois;
- la promotion de travaux sur l'étiquetage et la certification d'origine des produits forestiers.

Du côté de l'offre, les membres du G8 ont soutenu les activités relatives aux réformes stratégiques, institutionnelles et législatives, à la réglementation de l'industrie et à l'application de la loi dans les pays producteurs et exportateurs de produits forestiers. Voici quelques-unes de ces activités :

- élaboration de processus indépendants de surveillance et de vérification visant à détecter les activités forestières illégales;
- renforcement de la capacité des organisations et organismes gouvernementaux à gérer les forêts et à contrôler l'exploitation forestière;
- prestation de services de surveillance pour permettre aux décideurs et à la société civile de veiller à l'application des politiques de concession;
- apport d'une aide technique aux gouvernements pour leur permettre d'améliorer la législation forestière, les politiques de concession et les politiques de taxation en vue d'encourager l'industrie à se conformer aux lois forestières nationales.

Sur la scène intergouvernementale, la déclaration de la Conférence ministérielle de l'Asie de l'Est sur l'application de la loi et la gouvernance en foresterie, tenue à Bali, en Indonésie, en septembre 2001, a grandement contribué à susciter engagement et soutien pour la lutte contre l'exploitation illégale. Cette déclaration historique, qui fait valoir la nécessité de coopérer efficacement à l'échelle infranationale, régionale, nationale et internationale, a été la première déclaration politique de haut niveau à aborder la corruption dans le secteur forestier. Reconnaissant leur part de responsabilité, les pays importateurs de produits provenant d'activités

illégalles ont accepté de collaborer avec les pays producteurs à la recherche de solutions à ce problème.

Les membres du G8 reconnaissent que les progrès accomplis jusqu'à présent en matière d'application de la loi et de gouvernance en foresterie n'en sont qu'à leurs débuts. L'exploitation forestière illégale ainsi que le commerce et la corruption qui y sont associés constituent des dossiers que divers forums internationaux continueront d'aborder en priorité.

Défis de l'avenir

Le Programme d'action sur les forêts du G8 a intensifié l'engagement politique à l'égard des forêts et a fait progresser les initiatives individuelles et communes liées à la surveillance, à l'évaluation, aux programmes forestiers nationaux, aux zones protégées, au secteur privé et aux stratégies visant à contrer l'exploitation forestière illégale.

Bien que le Programme d'action sur les forêts tire officiellement à sa fin, les experts forestiers du G8 jugent avantageux de poursuivre la collaboration à l'égard des enjeux prioritaires. De plus, ils continueront à soutenir l'aménagement durable des forêts du monde en participant activement aux initiatives forestières des diverses organisations intergouvernementales. Les experts forestiers reconnaissent la nécessité de partenariats novateurs pour relever les défis mondiaux liés à l'aménagement forestier durable.

Les questions forestières demeureront en tête des priorités nationales des membres du G8 et devraient figurer en bonne place dans leurs programmes d'aide au développement.

Les forêts appellent l'attention soutenue des gouvernements, car elles jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté, fournissent des moyens d'existence durables et favorisent la sécurité alimentaire. Pour faire de l'AFD une réalité mondiale, il faut non seulement emprunter les voies politiques conventionnelles, mais aussi compter sur la société civile, le secteur privé, les collectivités autochtones et locales et les autres intéressés.

Afin que les forêts jouent leur rôle crucial, les membres du G8 doivent être à la hauteur des engagements internationaux et aider à financer des initiatives d'AFD. Les membres du G8 continueront à s'efforcer d'accroître l'efficacité des accords, des organisations et des forums internationaux liés à la foresterie, en soulignant l'importante contribution de l'arrangement international sur les forêts (comme le fait valoir la résolution 2000/35 de l'ECOSOC).

L'application de la loi et la gouvernance en foresterie ne sont considérées que depuis peu comme essentielles à l'efficacité de l'AFD. L'exploitation forestière illégale ainsi que les activités commerciales et la corruption qui y sont associées sont des problèmes que tous les pays et partenaires régionaux doivent aborder en priorité. Il faut en étudier davantage la portée et la nature, élaborer des stratégies propres à les résoudre, y compris des mesures à l'échelle nationale et internationale, et maintenir la volonté politique en mettant en évidence les résultats concrets obtenus.

Il faudra faire preuve de leadership pour contrer l'exploitation forestière illégale et explorer des façons d'éliminer l'exportation et l'importation du bois et des produits apparentés récoltés illégalement. À cet égard, il sera essentiel d'appuyer les processus continus d'application de la loi et de gouvernance en foresterie.

Voici quelques questions critiques connexes :

- engagement des collectivités forestières;
- une série de réformes (économie, régime foncier, politiques et législation, douanes et application de la loi);
- surveillance et chaîne de responsabilité;
- élaboration d'accords interrégionaux, intrarégionaux, bilatéraux et multilatéraux;
- création de capacités et transfert technologique.

Le manque d'information du public constitue un obstacle important à la reddition de comptes envers le public et à la prise de décision éclairée en matière de foresterie. Les gouvernements et les acteurs du secteur privé doivent collaborer afin d'assurer l'exactitude des évaluations et des rapports de l'état des forêts du monde. Il faudrait soutenir davantage les activités de surveillance indépendantes et sur place ainsi que le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les technologies comme la télédétection et les systèmes d'information géographique devraient être davantage utilisées en tant qu'outils complémentaires pour améliorer les politiques, les inventaires, les opérations sur le terrain et l'application de la loi en foresterie.

Certes, les zones forestières protégées se sont considérablement étendues au cours de la dernière décennie, mais il reste beaucoup à faire pour les rendre représentatives de l'écologie et de la géographie, améliorer leur gestion dans le contexte plus large des écosystèmes et augmenter leur contribution à l'économie locale et à notre bien-être. La désignation et la gestion des zones forestières protégées permettent de créer des partenariats entre les secteurs public et privé. Il faudrait trouver des méthodes novatrices pour créer ces partenariats et attirer du financement.

Il faut vraiment conforter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux à l'échelle nationale, par la création de partenariats bilatéraux et par une aide accrue aux programmes internationaux, comme le Dispositif pour les programmes forestiers nationaux de la FAO et le Programme sur les forêts (PROFOR) de la Banque mondiale.

L'investissement direct du secteur privé pourrait constituer un élément clé de l'élaboration de politiques et pratiques forestières plus novatrices et plus durables. Au cours des mois et des années à venir, toutes les parties concernées par l'investissement du secteur privé et les crédits à l'exportation devront échanger leurs idées, surveiller les progrès et mettre en œuvre des stratégies de financement supplémentaires pour l'AFD.

Conclusion

Au cours des quatre dernières années, les experts forestier du G8 ont collaboré afin de compléter la vaste gamme de mesures prises dans le cadre d'autres processus régionaux et internationaux destinés à promouvoir l'AFD. La portée et la nature diverses des responsabilités des membres du

G8 en matière de foresterie - écosystèmes forestiers, régimes fonciers, systèmes de gouvernance et de réglementation et modalités de l'aide et de la coopération internationale - ont fortement contribué à la compréhension de l'importance d'appliquer l'AFD à l'échelle planétaire. De plus amples détails sur bon nombre des initiatives du G8 portant sur les cinq domaines prioritaires du Programme d'action figurant dans le document d'accompagnement intitulé *Programme d'action du G8 sur les forêts - Documentation*.

Les membres du G8 continuent à souligner le rôle que l'AFD joue dans tous les pays pour atténuer la pauvreté, redorer la dégradation des terres et l'appauvrissement des ressources ainsi qu'améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à de l'eau potable et à des ressources énergétiques à prix abordable. Le Sommet mondial sur le développement durable offre l'occasion de renforcer l'engagement politique à l'égard de l'AFD et de promouvoir la coopération internationale à cette fin.

Les questions forestières demeureront une priorité. Les membres du G8 poursuivront leurs efforts pour s'acquitter de leurs engagements internationaux et relever les défis liés aux forêts mondiales.

En participant activement aux initiatives de diverses organisations intergouvernementales en matière de foresterie, les membres du G8 continueront à promouvoir les partenariats auprès des gouvernements et intervenants concernés, notamment le secteur privé, les collectivités autochtones et locales et autres intéressés.

Le Programme d'action sur les forêts du G8 étant officiellement terminé, les experts forestiers du G8 poursuivront de façon informelle leurs rencontres et leur collaboration quant aux questions prioritaires lors de forums internationaux sur les forêts et conjugueront leurs efforts pour faire avancer les dossiers forestiers prioritaires. Les membres du G8 se sont engagés à :

- Maintenir les questions forestières en tête des priorités nationales et internationales;
- Donner suite aux engagements internationaux, comme le Plan d'action du FNUF visant la mise en oeuvre des mesures proposées par le GIF/FIF et l'élargissement du programme de travail sur la diversité biologique forestière de la CDB;
- Relever le niveau de financement de l'aménagement forestier durable par toutes les sources;
- Combattre l'exploitation forestière illégale et l'utilisation du bois et des produits apparentés provenant d'activités illégales; à cette fin :
 - favoriser le renforcement des capacités et le transfert technologique pour s'attaquer à l'exploitation illégale;
 - prendre des mesures pour éliminer l'exportation et l'importation du bois et des produits apparentés provenant d'activités illégales;
 - soutenir les processus permanents relatifs à l'application de la loi et à la gouvernance en foresterie.
- Souligner l'importance des forêts dans le contexte du SMDD qui aura lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août ou septembre 2002, et la nécessité de créer des partenariats novateurs face aux problèmes majeurs de gestion forestière qu'éprouvent encore certaines régions du monde.

